

CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2014-2020

La Commission européenne délivre la présente Charte à :

UNIVERSITE D'ANGERS

L'établissement s'engage à respecter les principes fondamentaux mentionnés ci-après :

- + Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.
- + Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).
- + N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

L'établissement s'engage également à :

- Lors de la participation à des actions de mobilité -

Avant la mobilité

- + Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties prenantes et ainsi permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.
- + Mettre en oeuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.
- + S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.
- + S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.
- + Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.
- + Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.
- + Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.

Pendant la mobilité

- + Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.
- + Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.
- + Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.
- + Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.

Après la mobilité

- + Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.
- + Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.
- + Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.
- + S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

- Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale -

- + Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.
- + Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.
- + Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

- A des fins de visibilité -

- + Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.
- + Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

Au nom de l'établissement, je reconnais que l'application de la charte sera contrôlée et que la violation de tout principe ou engagement précité peut entraîner son retrait par la Commission européenne.



 Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Représentant légal
F ANGERS01

CHARTER ERASMUS : DÉCLARATION DE STRATÉGIE

Stratégie internationale de l'Université d'Angers

L'Université d'Angers a fixé cinq objectifs d'internationalisation dans son contrat avec le Ministère : Améliorer le pilotage et la gouvernance de l'action internationale, internationaliser l'offre de formation, augmenter et accompagner la mobilité entrante et sortante, accroître son rayonnement international et enfin internationaliser sa recherche. Pour la mise en œuvre, elle s'est dotée d'une stratégie qui s'appuie sur quatre axes : Optimiser le potentiel de chaque université partenaire, travailler en synergie avec les collectivités territoriales, favoriser la francophonie et la langue française dans le monde et enfin internationaliser les diplômés. Elle a confié l'action internationale à un vice-président, qui s'appuie sur une direction de l'international composée de 13 personnes. Des structures agissent en relais dans les composantes. L'Université a développé 140 partenariats universitaires hors Europe et 320 accords interinstitutionnels Erasmus. Désormais, compte tenu de sa stratégie, elle tend à s'appuyer sur les partenariats déjà existants pour les élargir progressivement à davantage de domaines disciplinaires. L'objectif, néanmoins, pour l'Europe, est de pouvoir collaborer avec l'ensemble des pays participants à l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Elle est ainsi très attentive à l'évolution géopolitique de l'Europe.

La stratégie internationale hors Europe s'appuie sur les projets de coopération européenne et internationale. Grâce à son réseau d'universités partenaires à travers le monde, l'Université d'Angers peut développer cette activité et mettre en place des consortiums favorisant les thèmes d'excellence appropriés pour chaque projet de coopération (programme TEMPUS sur le tourisme agricole en Russie, programme Erasmus Mundus niveau doctorat en nano pharmacie).

L'Université d'Angers possède des partenariats universitaires dans l'ensemble des régions du monde. Cependant l'Europe demeure la principale zone géographique en nombre d'accords et en termes d'activités. En lien avec sa stratégie, l'Université privilégie également les partenariats développés par les collectivités locales. La Chine, avec la région du Shandong, se retrouve ainsi fortement représentée (onze partenariats). L'Université s'intéresse aux grandes puissances émergentes, pays à forte croissance, que constituent les BRICS. Des accords avec six établissements d'enseignement supérieur au Brésil ont été signés, dix en Russie, quatre en Inde et deux en Afrique du Sud. Quatre accords de coopération avec les universités indonésiennes sont à signaler également.

Afin de favoriser la francophonie, l'Université d'Angers a développé un partenariat avec le Centre universitaire de Labé en Guinée pour une action de formation de formateurs en informatique et mathématiques.

L'Université d'Angers a largement développé la mobilité des étudiants, afin qu'elle concerne tous les domaines disciplinaires ainsi que les différents niveaux d'études. 800 étudiants effectuent leur stage à l'étranger et environ 450 une mobilité d'études. Des filières de formation ont rendu le stage obligatoire à l'étranger. C'est notamment le cas de l'école d'ingénieurs ISTIA, dont 90 étudiants sont partis à l'étranger pour une mobilité à des fins de stage. La majorité des mobilités se font actuellement au niveau L. La priorité est d'accroître et de généraliser les mobilités au niveau M et si possible au niveau D. L'Université d'Angers favorise activement les cotutelles de

thèse en apportant une aide financière à chaque doctorant. L'ensemble du personnel enseignant est amené à effectuer des mobilités d'enseignement ou de recherche. Un travail d'accompagnement important est effectué pour les mobilités des personnels administratifs. Cette activité, mise en œuvre principalement grâce au programme Erasmus, suscite de plus en plus d'intérêt, tant il devient évident pour chacun d'avoir une dimension européenne, voire internationale, de sa pratique professionnelle.

L'Université d'Angers a une démarche active en matière de création de doubles diplômés. Elle propose dorénavant une offre de 15 doubles diplômés, alors que seuls trois doubles diplômés existaient il y a 6 ans. Cette volonté répond à l'objectif d'internationalisation des formations. Ainsi ces possibilités ont pu être développées avec des partenaires anciens et fiables, qui disposaient de projets pédagogiques semblables. Les responsables d'échanges sont ainsi incités et accompagnés dans la démarche de mise en place de diplômés en partenariat international. L'Université a mis en place une procédure pour la validation de ces formations, dont les projets sont étudiés par le service juridique et validés en Conseil des études et de la vie universitaire. Le développement de ces projets a pu aussi être réalisé grâce à la mise en place progressive d'une offre de formation en anglais.

Développement et accompagnement d'actions de coopération européenne et internationale

L'Université d'Angers affiche comme une priorité la participation à des projets de coopération européenne et internationale, tels que les programmes Tempus, Erasmus Mundus ou programme intensif Erasmus. Cela correspond à son objectif d'accroître son rayonnement international. L'Université d'Angers possède des domaines d'expertise qu'elle essaie de développer et de diffuser grâce à ce type de programmes. Il peut s'agir du domaine de la gestion du tourisme, de la nano médecine ou encore de l'ingénierie. Elle travaille ainsi avec son réseau de partenaires universitaires à travers le monde en collaboration avec les responsables de projets locaux. Cette démarche lui permet aussi d'étendre et pérenniser ces partenariats car les liens entre la recherche et les formations créés par ces programmes sont intenses et riches et donc durables. La participation à ces programmes est valorisée et reconnue étant donné leur prestige et leur fiabilité de mise en œuvre. La diversité de ces projets se prête à de multiples formes d'actions, comme un campus d'été sous forme de programme intensif sur la cancérologie, l'ingénierie de formation dans le tourisme rural en Russie ou la qualité au Maroc. Notre stratégie consistera en une diffusion large mais aussi ciblée de la communication sur ces programmes afin de sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire tout en apportant une information plus détaillée aux porteurs potentiels de projets. Les référents des composantes jouent dans ce dispositif un rôle clé. La direction de l'international accompagne les responsables de projets dans la phase de candidature et, en collaboration avec la composante, dans la mise en œuvre. Les consortiums qui résultent de ces programmes apportent des retombées en termes d'échanges d'étudiants et de personnels, mais aussi en termes de recherche et constituent une réelle valeur ajoutée pour l'action internationale actuelle et future de l'Université d'Angers.

Impact du Programme Erasmus sur les objectifs de la politique internationale

La participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui constitue une des missions fondamentales de l'Université, rend la dimension européenne indispensable à la modernisation et à l'établissement. Le projet, l'esprit et l'action de l'Université d'Angers sont en cohérence totale avec les cinq priorités de modernisation et d'internationalisation de l'enseignement supérieur définies par l'Europe.

1. L'Université d'Angers utilisera les actions de mobilités du programme de l'Europe pour former les étudiants et son personnel dans plusieurs pays européens, en les confrontant à l'interculturalité. Ces échanges préparent les étudiants et les personnels à répondre avec confiance aux réalités économiques et culturelles. Dotés de cette qualification supérieure, les étudiants seront plus mobiles dans leur carrière à travers l'Europe et le monde.

2. En s'impliquant dans les projets de coopération européenne et internationale, l'Université d'Angers compte bénéficier ou apporter son expertise dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur. La mobilité des enseignants-chercheurs enrichit et diversifie les méthodes et les techniques utilisées dans l'enseignement. L'objectif est d'obtenir une qualité accrue en pédagogie et en recherche. L'université cherche à rester ainsi plus en phase avec les réalités sociales et économiques du terrain.

3. De par ces objectifs de développement international, l'Université d'Angers participera à toutes les actions du programme de l'Europe. La mise en œuvre des programmes européens entraîne une démarche qualité pour la mobilité entrante et sortante et impose des exigences de qualité qui se font ressentir dans toutes les actions internationales de l'Université.

4. Attachée à la professionnalisation de ses formations, l'Université d'Angers développera sa participation au programme dans les actions avec les entreprises, telles les Alliances de la connaissance, pour soutenir les stages, les projets d'excellence. L'objectif est d'améliorer l'insertion professionnelle des étudiants. Il s'agit aussi de créer un lien plus étroit entre l'université et l'entreprise pour permettre une meilleure valorisation de la recherche.

5. La participation aux différentes actions du programme européen oblige l'université à se structurer en mettant en place les services ou les instances appropriées pour la gestion du programme. Les actions de l'Europe contribuent aussi à ce que les collectivités et l'université complètent le soutien financier à la mobilité internationale, qui donne une force d'action qui serait impossible à atteindre sans cette synergie. L'Europe encourage les pratiques de gouvernance plus transparentes et homogènes dans toute l'Union européenne.

L'Université d'Angers adhère aux principes et aux objectifs du programme et mettra les actions du programme au service non seulement de l'université mais aussi de l'économie locale et de la construction d'une Europe forte et stable.

Mai 2013